

**DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Dix Huit, le Trois Juillet à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jo. DANIEL, Maire.

Étaient également présents : F. Ballester, P. Cormier, M. Foidart, D. Guillerme, F. Téroute, F. Hervé, AM Goujon, J. Grévès, G. Thiery, A. Buzaré, JJ Marteil, P. Guilbaudeau, L. Médica, L. Monnerie, D. Renouf, MF Guillemot, Z. Dano, S. Caroff, MC. Couf, MM Prévost, O. Huguet, R. Hénault, L. Detrez, M. Le Teuff, M. David, PY Le Grogneq, C. Pecchia, V. Robin Cornaud

Absents excusés :

Cécile Jourdain qui a donné procuration à Lucien Monnerie

Anne-Marie Garangé « « à Marylise Foidart

Pierrick Le Dro « « à Caroline Pecchia

Aline Boudios

Secrétaire : Marylise Foidart

Date de la convocation : 27 Juin 2018

Date de l'affichage : 27 Juin 2018

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 32

2018_67 : Mise en place des Mercredis «Découverte »

Rapporteur : F. Ballester

La ville va mettre en place, à titre expérimental les Mercredis « Découverte», à compter de la rentrée scolaire 2018. Ce projet fait suite tout d'abord, aux déclarations d'intention du ministre de l'éducation nationale d'instaurer un « Plan Mercredi » ayant pour objectif de développer une nouvelle cohérence et une nouvelle dynamique d'offre d'activités pour les enfants entre leur temps scolaire et leur temps périscolaire. Il fait suite également à une consultation menée auprès des familles et des associations guidéloises.

Il s'agit, dans le cadre d'un PEDT (Projet Educatif Territorial) actualisé, de proposer aux enfants de 6 à 11 ans, des activités sportives, culturelles et artistiques, tous les mercredis matins.

L'accueil des enfants aura lieu dès 8h30 et sera assuré jusqu'à 12h30. Un transfert vers le centre aéré à 12h00, pris en charge par la mairie sera mis en place.

Ces activités seront proposées aux enfants des écoles de Prat Foën et Notre Dame des Victoires, soit pour un public potentiel d'environ 700 enfants.

L'enfant choisira une activité pour un cycle, dans le domaine sportif, culturel ou artistique.

L'encadrement des enfants sera assuré par le personnel municipal et par les associations guidéloises qui accepteront de participer au dispositif. Un agent municipal assurera la coordination du service.

Les associations qui participeront aux mercredis « découverte » seront dédommagées financièrement à hauteur de 36,00 € par séance. Le service sera facturé aux familles 30,00 € par cycle de 5 à 6 mercredis.

La mise en place des mercredis « découverte » pourrait permettre :

➤ **pour les associations :**

- de percevoir un complément financier.
- De disposer d'un outil permettant à l'association de promouvoir son activité.

➤ **pour les familles :**

- la découverte de nouvelles activités pour les enfants à un coût abordable

➤ **Au niveau local :**

- De promouvoir et renforcer le tissu associatif local.
- De consolider le partenariat entre la mairie et les associations.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission des Sports, Jeunesse, Affaires scolaires et Enfance du 18 juin 2018

DÉCIDE :

- de valider à titre expérimental, le principe des Mercredis « Découverte », à inscrire dans le futur PEDT ou son équivalent.
- D'instaurer un tarif unique à facturer aux familles de 30,00 € par cycle de 5 à 6 mercredis et d'amender la régie de recette correspondante.
- De dédommager à hauteur de 36,00 € par mercredi, les associations participant aux Mercredis « Découverte ».

Adopté à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CONFORME,
GUIDEL, le 04 Juillet 2018,
Le Maire,
Joël DANIEL

